

## Communiqué

## de Presse

Le 23 décembre 2014

## A Noël, évitez de manger les rennes du père Noël, la viande est radioactive!

Presque 30 ans après l'explosion du réacteur de Tchernobyl, l'ACRO a lancé une campagne de cartographie citoyenne des retombées radioactives restantes : <a href="http://tchernobyl30.eu.org">http://tchernobyl30.eu.org</a>. Le père Noël a souhaité y participer en nous envoyant de la viande de renne norvégienne.

**L'ACRO** a mesuré 690 Bq/kg en césium-137 dans l'échantillon reçu. A titre de comparaison, l'Union Européenne¹ interdit l'importation de denrées alimentaires qui ont plus de 600 Bq/kg en césium radioactif. Au Japon, la limite de mise sur le marché est de 100 Bq/kg et l'Europe² a suivi pour les denrées alimentaires provenant de ce pays.

A Noël, évitez de manger les rennes du père Noël. En revanche, vous pouvez les laisser stationner près de la cheminée, c'est sans danger pour les enfants.

En 2016, trente années se seront écoulées depuis l'accident de Tchernobyl, soit l'équivalent d'une période radioactive du **césium-137**. La catastrophe continue. En **30 ans**, la radioactivité du césium-137, qui a contaminé une grande partie de l'Europe, dont la France, doit avoir diminué de moitié par rapport à 1986.

Quelles activités trouve-t-on encore aujourd'hui dans notre environnement? Les denrées contaminées sont-elles les mêmes qu'en 1986?

Pour tenter de répondre à ces questions, l'ACRO effectue actuellement une cartographie de la contamination en césium-137 encore présente en France et en Europe. Pour cela elle organise une grande campagne de prélèvements sur l'ensemble du territoire, entre octobre 2014 et décembre 2015.

A suivre sur: <a href="http://tchernobyl30.eu.org/">http://tchernobyl30.eu.org/</a>

Twitter: #tchernobyl30

L'échantillon analysé a été acheté dans un supermarché de Tromsø en Norvège. Suite à la catastrophe de Tchernobyl, ce pays, particulièrement touché par les retombées radioactives, a adopté une limite plus élevée pour la viande de renne afin de préserver la culture du peuple sami.

En considérant qu'un Norvégien mange environ 500 g de viande de renne par an, les autorités ont fixé la limite à 6 000 Bq/kg pour cet aliment. Elle a été réduite à 3 000 Bq/kg en 1994. Pour les Sami, qui en consomment beaucoup plus, il est recommandé d'utiliser la limite européenne de 600 Bq/kg.

http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=0J:L:2008:201:0001:0007:FR:PDF

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Règlement (CE) n°733/2008 du Conseil du 15 juillet 2008 relatif aux conditions d'importation de produits agricoles originaires des pays tiers à la suite de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Règlement d'exécution (UE) n°322/2014 de la Commission du 28 mars 2014 imposant des conditions particulières à l'importation de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux originaires ou en provenance du Japon à la suite de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima <a href="http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014R0322&from=FR">http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014R0322&from=FR</a>